Image not found or type unknown

Saisie de véhicule et surendettement

Par **Morgane savala**, le **23/03/2017** à **17:08**

Bonjour
Je souhaiterai savoir si quelqu un peut me renseigner
Je pense à constituer un dossier de surendettement avant que ma situation ne s'aggrave trop
Je possède un véhicule est ce qu'après l'acceptation du dossier on peut me saisir la voiture ?
Elle est payee à crédit mais je ne commence le crédit que le mois prochain
Merci de votre réponse

Par **youris**, le **23/03/2017** à **17:16**

bonjour,
acheter une voiture alors que vous savez votre situation financière déjà compromise peut-être considéré comme de la mauvaise foi, et être un motif d'irrecevabilité de votre dossier de surendettement.
avez-vous déclaré votre situation financière exacte lors de la constitution de votre dossier de crédit, acheter un véhicule à crédit sachant que vous ne pourrez pas rembourser, ressemble à de l'escroquerie.
si votre dossier de surendettement est recevable, un de vos créanciers peut le contester et dans ce cas sera transmis au juge.
il est possible que votre véhicule ne vous appartienne pas pendant la durée du crédit et qu'il peut donc vous être repris (et non saisi) en cas de non remboursement du crédit.
salutations.

Par **Morgane savala**, le **23/03/2017** à **17:58**

Merci Cest un crédit étudiant mais la banque ne veut pas me décaler les mensualités le temps que je sois diplômée en juillet en fait
À partir de la je pourrais rembourser mais ils ne veulent rien entendre alors que je pouvais décaler de 3 ans
Malheureusement je n'ai pas pu être diplômée à temps

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés